VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 12 MARS 2018

Présents : Serge Léger, maire
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Yvonne LeBlanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(21 personnes sont présentes).

2018-32 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2018-33 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que le procès-verbal de la réunion publique du 5 février 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire Serge Léger fait la présentation de son rapport du mois de février 2018.

Serge Léger, maire de la municipalité, proclame le mois de mars 2018 LE MOIS DE LA NUTRITION à Cap-Pelé.

Pétitions, présentation et délégations.

Ronald Cormier, chef pompier, fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de février 2018.

2018-34 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole LeBlanc que le rapport du Service d'incendie du mois de février 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

François Richard procède avec la présentation du terrain de camping qui est proposé pour être situé dans le Parc de l'Aboiteau.

2018-35 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que la municipalité demande à Crandall Engineering de faire la révision des devis et des dessins pour le terrain de camping à la Plage de L'Aboiteau.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

2018-36 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on accepte la politique municipale No. P-27, **POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR LE SERVICE D'INCENDIE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

2018-37 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc considérant que l'AFMNB lance un projet pour la participation des femmes nommé « Politiques d'égalité »;

Considérant qu'il est important que Cap-Pelé bénéficie de la participation des femmes au processus décisionnel de la municipalité;

Par conséquent, je propose que Cap-Pelé envoie une lettre d'intérêt à l'AFMNB dans le but de participer au projet « Politiques d'égalité ».

Par conséquent, je propose que Carole LeBlanc et Stéphane Dallaire soient les personnes représentant Cap-Pelé en cas ou l'AFMNB accepte la municipalité pour faire partie de projet « Politiques d'égalité ».

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

<u>Rezonage Lise Cormier</u>

2018-38 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que la municipalité ne procède pas avec la demande à Lise Cormier de modifier le zonage du terrain identifié par le numéro 01046986 situé au 36 rue Brun à Cap-Pelé. Le terrain va demeurer résidentielle unifamiliale.

ADOPTÉE

Amendement plan rural

Kirk Brewer, employé de la Commission des services régionaux Sud-Est, explique le processus d'amendement au plan rural pour accommoder la demande des propriétaires du terrain de Moulin Landry Inc.

Le maire demande au secrétaire-greffier s'il a reçu des objections écrites concernant la demande de rezonage. Le secrétaire-greffier précise qu'il existe 0 objections écrites envers le projet d'arrêté.

Serge Léger demande à trois reprises s'il y a des objections de la salle pour la demande de rezonage. 0 objection(s) de la salle.

2018-39 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc considérant que le conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 70366554 situé au 2293 ch. Acadie, à Cap-Pelé, de la zone industries légères (IL) à la zone commerce générale (CG) dans le but de permettre la vente d'autos.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la plublication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) Soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé;

b) Le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de Loi sur l'urbanisme;

c) L'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soir fixée au 7 mai 2018 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

2018-40 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc considérant que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-Est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-Est de donner au

Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande en donnant un prolongement jusqu'au 30 avril 2018.

ADOPTÉE

2018-41 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole LeBlanc considérant que le Service d'incendie a des mâchoires à vie qui date de 30 ans;

Considérant que les voitures d'aujourd'hui sont plus difficile à couper avec les veilles mâchoires à vie;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions :
- Micmac Fire & Safety Source Ltd 25 325 $; et
- Code 4 Fire & Rescue Inc 25 695 $.

Considérant que le chef pompier a été chercher les références pour les deux différentes mâchoires du fait qu'il y a seulement 370$ de différence entre les 2 soumissions;

Par conséquent, je propose que la municipalité de Cap-Pelé accepte la soumission de Code 4 Fire & Rescue Inc. Au montant de 25 695 $ suite de la vérification des références.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement.

Conseillère Carole LeBlanc fait la présentation du rapport financier au 31 janvier 2018.

2018-42 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport financier au 31 janvier 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-43 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Hector Cormier considérant que la municipalité a besoin de construire une passerelle au Centre de Plage dans le but d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;

Considérant que la municipalité doit aussi construite cette passerelle dans le but d'avoir la certification du Pavillon Bleu;

Par conséquente, je propose que le Village de Cap-Pelé accepte la soumission de Windsor Construction au montant de 76 639.76 $ dans le but de construite la passerelle au Centre de Plage.

Les autres soumissions pour ce contrat de travail furent :

- Neptune Construction	103 100 $
- Camille Léger Ltd.	128 000 $
- King Construction	129 260 $
- Landco Construction	132 135 $

ADOPTÉE

2018-44 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Hector Doiron que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger	Stéphane Dallaire
Maire	Secrétaire-greffier